



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

7812^e séance

Mercredi 16 novembre 2016, à 18 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Seck.	(Sénégal)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Alsayed
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Gueguen Mohsen
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Walbridge
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thoume
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M ^{me} Graña
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 18 h 30

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration de son président faite au nom du Conseil

sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/17.

La séance est levée à 18 h 35.